

VI.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1885



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits votés au Budget de 1882 s'élèvent à la somme	
de	fr. 40,406,781 »
Les crédits proposés pour 1885 montent à	40,138,280 »
Le Budget de 1885 présente donc une augmentation de fr.	31,499 »

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Personnel.

ART. 2. — Une augmentation de 12,068 francs est portée au crédit du personnel de l'Administration centrale.

Cette somme a pour objet : 1^o d'allouer aux fonctionnaires et employés les traitements réglementaires affectés à leurs grades ; 2^o d'accorder, conformément à l'article 6 de l'arrêté organique de 1878, à quatre fonctionnaires comptant plus de 25 années de service et plus de 50 années d'âge, le cinquième du taux maximum du traitement fixé par l'article 2 de l'arrêté précité.

CHAPITRES II et III.

Pas de changement.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

ART. 11. — Le crédit de 228,900 francs est augmenté de 3,000 francs, afin de pouvoir porter de 21,000 à 24,000 francs la somme destinée au matériel de l'administration provinciale de Namur.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 12. — Le crédit de 416,200 francs est porté à 461,400 francs en vue 1^o d'augmenter les traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; 2^o les frais de bureau de ces fonctionnaires et 3^o les traitements de leurs employés.

ART. 13. — La somme de 44,000 francs allouée en vue des élections législatives de 1882 disparaît en 1885.

CHAPITRE V.**MILICE.****CHAPITRE VI.****GARDE CIVIQUE.****CHAPITRE VII.****FÊTES NATIONALES.****CHAPITRE VIII.****DÉCORATIONS CIVIQUES ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.****CHAPITRE IX.****LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.**

Pour tous ces chapitres, il n'y a pas de changement.

CHAPITRE X.**AGRICULTURE.**

ART. 31. — Une somme de 1,000 francs est demandée pour porter de 4,000 à 5,000 francs le traitement du Directeur de l'École d'horticulture de l'État à Vilvorde.

ART. 33. — Une somme de 800 francs est demandée pour donner à cinq membres du personnel inférieur de l'École de médecine vétérinaire, le médium du traitement réglementaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 38. — Le crédit de 20,000 francs (frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables), disparaît du Budget de 1885.

CHAPITRE XII.

INDUSTRIE.

ART. 40. — Une augmentation de 20,000 francs est demandée en vue de permettre au Gouvernement d'intervenir dans les dépenses à résulter de la création de nouvelles écoles industrielles.

CHAPITRE XIII.

POIDS ET MESURES.

Pas de changement.

CHAPITRE XIV.

LETTRES ET SCIENCES.

ART. 51. — Une somme de 1,000 francs est demandée pour couvrir les dépenses de jugement, en 1885, des œuvres présentées aux concours ouverts à l'occasion de la donation De Keyn.

Le reliquat de 1880, montant à 26,658 francs, transféré au Budget de 1882, pour la carte géologique, disparaît en 1885.

ART. 57. — Une somme de 1,800 francs est sollicitée à l'effet d'accorder les augmentations réglementaires au personnel du Musée royal d'histoire naturelle.

ART. 58. — Une somme de 15,000 francs est demandée pour couvrir les dépenses des acquisitions ordinaires du Musée d'histoire naturelle, et pour assurer la marche des services de l'institution.

ART. 60. — Une somme de 900 francs est demandée pour accorder les augmentations réglementaires aux employés des Archives du royaume.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XV.

BEAUX-ARTS.

ART. 65. — Une somme de 43,000 francs est portée au Budget en vue des expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge.

ART. 71. — Le reliquat de 1880, montant à 46,411 francs, transféré au Budget de 1882, pour les acquisitions à faire pour la galerie ancienne de peinture et de sculpture des Musées de l'État, disparaît en 1883.

ART. 80. — On demande une augmentation de 1,000 francs pour le Directeur du conservatoire de musique de Liège.

CHAPITRE XVI.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 83. — Le crédit est porté de 174,000 francs à 200,000 francs, afin d'assurer la marche du service d'hygiène tel qu'il a été réorganisé.

CHAPITRE XVII.

TRAITEMENT DE DISPONIBILITÉ.

CHAPITRE XVIII.

DÉPENSES IMPRÉVUES NON LIBELLÉES AU BUDGET.

Ces chapitres ne subissent pas de changement.



TABLEAU COMPARATIF des différences entre les crédits
et ceux qui sont proposés

Chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTES POUR L'EXERCICE 1882.		
		Ordinaires.	Extraordin.	Total.
I.	Administration centrale.	403,540	4,000	412,540
II.	Pensions et secours.	54,000	"	54,000
III.	Statistique générale	52,000	"	52,000
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	2,115,165	47,500	2,161,665
V.	Milice	154,000	"	154,000
VI.	Garde civique	45,500	"	45,500
VII.	Fêtes nationales	109,200	"	109,200
VIII.	Décorations civiques et récompenses pécuniaires.	15,000	"	15,000
IX.	Légion d'honneur et Croix de fer	"	250,000	250,000
X.	Agriculture	1,045,525	46,800	1,092,125
XI.	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique	2,185,550	20,000	2,205,550
XII.	Industrie	440,450	50,000	470,450
XIII.	Poids et mesures	124,750	"	124,750
XIV.	Lettres et sciences	762,125	285,558	1,047,681
XV.	Beaux-arts	1,459,189	240,611	1,708,800
XVI.	Service de santé	207,500	"	207,500
XVII.	Traitements de disponibilité	"	52,516	52,516
XVIII.	Dépenses imprévues non libellés au Budget	5,900	"	5,900
	TOTAL. fr.	9,140,996	953,785	10,106,781

*ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1882,
au Budget de 1883.*

CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1883.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1883 :					
			SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
Ordinaires.	Extraordm.	Total.	ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.			
			En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.
420,414 "	4,000 "	424,414 "	12,068 "	"	"	"	12,068 "	"
54,000 "	"	54,000 "	"	"	"	"	"	"
52,000 "	"	52,000 "	"	"	"	"	"	"
2,162,365 "	5,500 "	2,165,865 "	48,200 "	"	"	44,000 "	48,200 "	44,000 "
154,000 "	"	154,000 "	"	"	"	"	"	"
45,500 "	"	45,500 "	"	"	"	"	"	"
109,200 "	"	109,200 "	"	"	"	"	"	"
15,000 "	"	15,000 "	"	"	"	"	"	"
"	250,000 "	250,000 "	"	"	"	"	"	"
1,047,125 "	46,800 "	1,095,925 "	1,800 "	"	"	"	1,800 "	"
2,185,550 "	"	2,185,550 "	"	"	"	20,000 "	"	20,000 "
460,450 "	50,000 "	490,450 "	20,000 "	"	"	"	20,000 "	"
124,750 "	"	124,750 "	"	"	"	"	"	"
780,825 "	258,900 "	1,059,725 "	18,700 "	"	"	26,658 "	18,700 "	26,658 "
1,460,189 "	244,000 "	1,704,189 "	1,000 "	"	45,000 "	50,611 "	46,000 "	50,611 "
255,500 "	"	255,500 "	26,000 "	"	"	"	26,000 "	"
"	52,516 "	52,516 "	"	"	"	"	"	"
5,900 "	"	5,900 "	"	"	"	"	"	"
9,268,764 "	869,516 "	10,158,280 "	127,768 "	"	45,000 "	141,269 "	172,768 "	141,269 "
AUGMENTATION. fr.							31,499 "	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de
l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en
Notre Nom, à la Chambre des Représentants, par Notre
Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exer-
cice 1885, à la somme de *dix millions cent trente-huit mille
deux cent quatre-vingts francs* (10,158,280 francs), conformé-
ment au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

G ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I ^{er} .				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
Personnel.				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	
2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale.	555,114 "	"	
Matériel.				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; frais de ré- daction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Minis- tère de l'Intérieur</i> ; matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou dé- clarés en exécution des conventions internationales	60,000 "	4,000 "	424,414 .
Frais de déplacement.				
4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	4,500 "	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éven- tuellement	10,000 "	"	
6	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires com- munaux	55,000 "	"	
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néan- moins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse	11,000 "	"	54,000 .
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Jetons de présence des membres de la commission centrale de sta- tistique et indemnité du secrétaire; frais de bureau de la com- mission centrale et des commissions provinciales; vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnité au com- missaire du Gouvernement pour les travaux de statistique géné- rale et internationale; frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission cen- trale, ainsi que des commissions provinciales	52,000 "	"	52,000 .
A REPORTER. . . . fr.		506,414 "	4,000 "	510,414 .

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	500,414 »	4,000 »	510,414 »
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
9	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces.	458,800 »	»	
10	Traitements des employés, gens de service et gens de peine :			
	Province d'Anvers 99,510 »			
	— de Brabant 150,961 »			
	— de la Flandre occidentale 125,069 »			
	— de la Flandre orientale 132,080 »			
	— du Hainaut 125,825 »	965,965 »	3,500 »	
	— de Liège 114,662 »			
	— de Limbourg. 74,959 »			
	— de Luxembourg. 68,770 »			
	— de Namur. 95,727 »			
11	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales; dépenses diverses et dépenses imprévues :			
	Province d'Anvers 27,000 »			
	— de Brabant 27,000 »			
	— de la Flandre occidentale. 27,000 »			
	— de la Flandre orientale. 27,000 »			
	— du Hainaut 27,000 »	251,900 »	»	
	— de Liège 51,500 »			
	— de Limbourg. 20,700 »			
	— de Luxembourg. 20,700 »			
	— de Namur. 24,000 »			
				2,165,865 »
12	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés :			
	Traitements des commissaires 214,500 »			
	Frais de bureau 44,400 »			
	Traitements des employés. 190,500 »	461,400 »	»	
	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre en exécution le 1 ^{er} mai 1882. 12,000 »			
	A REPORTER . fr.	2,694,477 »	7,500 »	2,676,277 »

POUR L'EXERCICE 1885.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,604,477 »	7,500 »	2,676,277 »
13	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes frontières du Royaume.	45,000 »	»	
14	Révision des listes électorales; exécution des numéros 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales	10,000 »	»	
15	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif).	6,000 »	»	
16	Frais d'écritures et d'impressions relatifs aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes, pour la construction et l'ameublement de maisons d'école	5,500 »	»	
CHAPITRE V.				
MILICE.				
17	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision, aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens.	104,000 »	»	
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Frais de recours en cassation. Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice. Achats et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions. Dépenses diverses.	50,000 »	»	154,000 »
CHAPITRE VI.				
GARDE CIVIQUE.				
19	Inspection générale; indemnités spéciales; dépenses d'impressions et de fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.	24,000 »	»	
20	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central. — Indemnités et salaires. — Frais d'impression des états de signalement, impression et calligraphie des brevets d'officiers et acquisitions de théories, achat et reliure d'ouvrages de droits et d'administration. — Frais divers. — Une somme de 5,000 francs pourra être transférée à l'article 25.	15,000 »	»	45,500 »
21	Personnel du magasin central	4,500 »	»	
	A REPORTER. . . . fr.	2,846,277 »	7,500 »	2,853,777 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	2,846,277 »	7,500 »	2,853,777 »
	CHAPITRE VII.			
	FÊTES NATIONALES.			
22	Frais de célébration des fêtes nationales. — Frais d'illumination.	40,000 »	»	100,200 »
25	Tir national : prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, etc. — Subsidés pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales; prix en argent, armes, épinglettes, etc. — Personnel du tir et dépenses diverses	60,200 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.			
24	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes, frais de distribution, etc.	15,000 »	»	15,000 »
	CHAPITRE IX.			
	LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.			
25	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves de légionnaires qui n'ont pas été pensionnés	»	200,000 »	250,000 »
	La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi sur le crédit de 200,000 fr., sera affectée : 1 ^o A desservir de nouvelles pensions; 2 ^o A augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et des blessés de septembre non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre <i>maximum</i> de 1,200 francs; 3 ^o A augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, jusqu'au chiffre <i>maximum</i> de 400 francs.			
26	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles.	»	50,000 »	
	A REPORTER. . . . fr.	2,970,477 »	257,500 »	3,227,977 »

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . fr.	2,970,477 "	257,500 "	3,227,977 "
CHAPITRE X.				
AGRICULTURE.				
27	Indemnités pour bestiaux abattus (Une somme de 40,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 28 et 30, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.)	270,000 "	"	
28	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses	125,000 "	"	
29	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces.	101,500 "	"	
30	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture; subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles; encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses	181,700 "	"	1,095,925 "
31	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	108,400 "	"	
32	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles	105,400 "	"	
33	Personnel du service des défrichements en Campine	"	20,800 "	
34	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers	"	20,000 "	
35	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité	105,525 "	"	
36	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses; jury vétérinaire	51,800 "	6,000 "	
CHAPITRE XI.				
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.				
37	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables, ainsi que pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique; inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers	2,185,550 "	"	2,185,550 "
	A REPORTER. . . . fr.	6,205,152 "	304,500 "	6,507,452 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,205,152 »	304,500 »	6,507,452 »
	CHAPITRE XII.			
	INDUSTRIE.			
38	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie	9,500 »	»	
39	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée avec le subside de la ville d'Anvers à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	52,000 »	»	
40	Enseignement professionnel : écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses	288,900 »	50,000 »	
41	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle ; voyages et missions ; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions ; frais résultant de la collation des décorations industrielles ; dépenses diverses ; traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	21,450 »	»	
42	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	21,000 »	»	490,450 »
45	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; traitement du rédacteur du Recueil	8,000 »	»	
44	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . Frais d'impressions et d'autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879	8,000 »	»	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
45	Traitement du personnel	27,500 »	»	
46	Laboratoire du Musée ; publication du bulletin ; bibliothèque technique et artistique ; entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses	24,500 »	»	
	CHAPITRE XIII.			
	POIDS ET MESURES.			
47	Traitement des vérificateurs	79,750 »	»	
48	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs.	53,000 »	»	124,750 »
49	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	6,788,552 »	554,500 »	7,122,652 »

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,788,352 »	354,500 »	7,122,652 »
	CHAPITRE XIV.			
	LETTRES ET SCIENCES.			
50	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la Station zoologique de Naples; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale; bulletin bibliographique; traductions et analyse de publications faites à l'étranger; publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise	151,000 »	56,700 »	
51	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés, concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle; exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique	69,073 »	150,200 »	
52	Palais des Académies. Traitement du gardien; salaire des gens de peine, chauffage et frais d'entretien.	8,850 »	»	
53	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service . . .	58,600 »	»	
54	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments, impressions.	26,900 »	»	
55	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue général	78,500 »	»	
56	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions.	60,000 »	»	1,059,723 »
57	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections	71,800 »	»	
58	— — matériel et acquisitions. Location des maisons servant de succursales au Musée	50,650 »	57,000 »	
59	Jardin Botanique de l'État. Dépenses de personnel, de matériel et de culture.	88,400 »	»	
	A REPORTER. fr.	7,432,125 »	578,200 »	8,162,375 »

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,452,125 "	578,200 "	8,162,575 "
60	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	62,400 "	"	
61	Archives du royaume; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents	4,700 "	3,500 "	
62	Archives de l'État dans les provinces; personnel.	55,750 "	"	
63	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales.	14,200 "	8,000 "	
64	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État.	"	3,500 "	
CHAPITRE XV.				
BEAUX-ARTS.				
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture et à la gravure, etc.</i>				
65	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours et ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses; quatrième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, dessins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens; exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles; (cinquième annuité)	280,250 "	119,000 "	
66	Expositions générales des beaux-arts. Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions	60,000 "	"	
	A REPORTER. fr.	7,909,425 "	712,200 "	8,162,575 "

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	7,909,245 "	712,200 "	8,162,375 "
67	Palais des beaux-arts, à Bruxelles Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien	8,850 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>			
68	Académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	75,185 "	10,000 "	
69	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses.	270,000 "	"	
	<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; musée Wiertz.</i>			
70	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; personnel, surveillance	40,500 "	"	
71	Musées royaux de peinture et de sculpture, y compris le musée Wiertz; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais d'entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	59,060 "	54,000 "	
72	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel.	20,600 "	"	
73	Musée royal d'armures et d'antiquités — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	39,800 "	5,000 "	
	<i>Monuments publics.</i>			
74	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	50,000 "	25,000 "	
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
75	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes, dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	76,000 "	40,000 "	1,704,189 "
76	Commission royale des monuments. — Personnel. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales, indemnités des sténographes et frais de publication	53,650 "	"	
	A REPORTER fr.	8,582,870 "	826,200 "	9,866,564 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. . . . fr.	8,582,870 "	826,300 "	9,866,564 "
77	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commis- saires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission.	6,000 "	"	
78	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	7,500 "	"	
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>			
79	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	149,660 "	"	
80	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	70,708 "	"	
81	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	51,626 "	"	
82	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges; conseil de perfectionnement des études musicales. Grands con- cours de composition musicale, pensions des lauréats; subside pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classi- que à donner avec le concours des provinces et des villes intéres- sées. Dépenses diverses — Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régi- ment des guides	161,000 "	11,000 "	
	CHAPITRE XVI.			
	SERVICE DE SANTÉ.			
83	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insa- lubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel; frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection; frais des commissions médicales provinciales; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène Cen- tral; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études: 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour ser- vices rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achat de livres, impressions et dépenses diverses. — Conseil supérieur d'hy- giène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. . .	200,000 "	"	255,500
84	Académie royale de médecine.	35,500 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	9,262,864 "	857,200 "	10,100,064 "

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	9,262,864 °	857,200 °	10,100,064 °
	CHAPITRE XVII. TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
85	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés (Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 85 à l'art. 9. (Personnel.)	"	52,516 °	52,516 °
	CHAPITRE XVIII. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
86	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,900 °	"	5,900 °
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR . . . fr.	9,268,764 °	869,516 °	10,158,280 °

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1882.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de l'Intérieur.

G. ROLIN-JAEQUEMYS.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

(200)

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

SERVICES SPÉCIAUX.

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement.

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.
A. Constructions et améliorations. — Bâtiments civils.		
Installation des Académies dans les locaux du Palais de la rue Ducale. (Loi du 4 juin 1878.)	78,800 "	10,231 86
Installation des bureaux du Ministère de l'Intérieur dans les nouveaux locaux. (Loi du 25 mai 1880.)	110,000 "	13,634 39
Ameublement des bureaux de l'Administration provinciale de la Flandre occidentale. (Loi du 23 août 1880.)	12,000 "	1,350 26
B. Subsidés.		
Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique (art. 1 ^{er} .) (Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n ^o 1, et du 5 novembre 1862, n ^o 3, § 19.)	300,000 "	144,887 45
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866. (Loi du 6 juin 1867.)	100,000 "	16,403 15
Subsidés pour construction et ameublement de maisons d'école (Loi du 14 août 1875, art. 1 ^{er} .)	20,000,000 "	56,764 21
Travaux de voirie vicinale, d'assainissement et d'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables. (Loi du 4 août 1879.)	2,000,000 "	1,157,274 92
Avances pour construction et ameublement de maisons d'école. (Loi du 28 août 1880.)	2,500,000 "	545,450 "
C. Objets d'art et de science et services divers.		
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. (Loi du 16 août 1873, art. 1 ^{re} a)	200,000 "	1,725 "
Dépenses d'ameublement, frais d'emballage et de transport, etc., des collections provenant de la donation faite par M. de Meester de Ravenstein (Loi du 21 décembre 1874.)	40,000 "	5,602 94
Acquisition d'œuvres d'art destinées aux Musées royaux de peinture et de sculpture. (Loi du 24 mai 1876.)	100,000 "	100,000 "
A REPORTER fr.	25,440,800 "	1,851,504 18

Sommes restant disponibles, au 1^{er} janvier 1882, sur crédits alloués antérieurement (suite).

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1882.
Report. fr.	25,440,800 "	1,851,304 18
Acquisition d'instruments pour l'Observatoire royal. (Loi du 29 mars 1877.)	541,700 "	58,508 57
Confection des tables des anciens registres paroissiaux. (Loi du 15 mai 1880.)	100,000 "	10,869 40
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 4 août 1879.)	4,847,000 "	4,119 85
Célébration du 50 ^e anniversaire de l'indépendance nationale. (Loi du 28 août 1880)	1,700,000 "	5,400 02
Exposition internationale de Sydney. (Loi du 8 avril 1879)	100,000 "	17 78
Exposition de Melbourne (Loi du 16 mars 1880.)	100,000 "	20,910 91
Recensement à opérer au 31 décembre 1880. (Loi du 25 mai 1880.)	900,000 "	620,725 81
Participation des belges à l'Exposition d'électricité qui aura lieu à Paris. (Loi du 9 avril 1881.)	50,000 "	40,000 "
Acquisition de l'Institut agricole à Gembloux. (Loi du 18 juin 1881.) . . .	1,159,000 "	2,521 90
Extraction, montage, etc., d'ossements fossiles découverts à Bernissart. (Loi du 30 juin 1881.)	25,000 "	9,626 42
Tables décennales des actes de l'état civil, 1871 à 1880. (Loi du 20 août 1881.)	45,150 "	40,595 "
Acquisition d'un nouvel orgue pour le palais des Beaux-Arts (Loi du 20 août 1881.)	50,000 "	50,000 "
Armement de la garde civique (Loi du 25 août 1881.)	1,100,000 "	1,100,000 "
Totaux. fr.	35,956,650 "	5,794,584 52

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

pour l'exercice 1883.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I ^{er} .		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	a.	— des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine . . . 527,114 »
	b.	Frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'admini- stration générale 8,000 »
<i>Matériel.</i>		
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 58,040 »
	b.	Frais de rédaction et de souscription au <i>Bulletin administratif du Ministère de l'In- térieur</i> 5,960 »
	c.	Matériel du bureau de la librairie; frais de rédaction du recueil et des tables des ouvrages déposés ou déclarés en exécution des conventions internationales . . . 2,000 »
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement b)
6	»	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur posi- tion malheureuse
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 »	»	21,000 »	21,000 »	»	»	
355,114 »	»	355,114 »	325,046 »	a) 12,068 »	»	a) Voir la note explicative n° 1.
60,000 »	4,000 »	64,000 »	64,000 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	
420,414 »	4,000 »	424,414 »	412,546 »	12,068 »	»	
AUGMENTATION. fr.				12,068 »		
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	b) Annexe n° 1 (pensions civiles).
53,000 »	»	53,000 »	53,000 »	»	»	
11,000 »	»	11,000 »	11,000 »	»	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale de statistique et indemnité du secrétaire fr. 5,000 »
	b.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population. — Frais de déplacement 12,000 »
	c.	Indemnité au commissaire du Gouvernement pour les travaux de statistique générale et internationale. Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales 15,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
9	»	Traitements des Gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces
		Traitements des employés, gens de service et gens de peine :
10	a.	Province d'Anvers. 99,510 »
	b.	— de Brabant. 150,961 »
	c.	— de la Flandre occidentale 125,669 »
	d.	— de la Flandre orientale. 152,080 »
	e.	— de Hainaut 125,825 »
	f.	— de Liège 114,662 »
	g.	— de Limbourg 74,959 »
	h.	— de Luxembourg 68,770 »
	i.	— de Namur 95,727 »
		Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des administrations provinciales ; dépenses diverses et dépenses imprévues :
11	a.	Province d'Anvers 27,000 »
	b.	— de Brabant 27,000 »
	c.	— de la Flandre occidentale 27,000 »
	d.	— de la Flandre orientale. 27,000 »
	e.	— de Hainaut 27,000 »
	f.	— de Liège 31,500 »
	g.	— de Limbourg 20,700 »
	h.	— de Luxembourg 20,700 »
	i.	— de Namur 24,000 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1885.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
458,800 »	»	458,800 »	458,800 »	»	»	
965,965 »	5,500 »	969,465 »	969,465 »	»	»	
251,900 »	»	251,900 »	228,900 »	a) 5,000 »	»	a) Voir la note explicative n° 2.
1,656,665 »	5,500 »	1,640,165 »	1,657,165 »	5,000 »	»	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
	"	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement. — Traitements des employés :	
	a.	Traitements des commissaires (5 de 1 ^{re} classe, à 7,500 francs; 12 de 2 ^e classe, à 6,500 francs, et 18 de 3 ^e classe, à 5,500 francs)	214,500 "
12	b.	Frais de bureaux (1 ^{re} classe 2,400 francs; 2 ^e classe 1,200 francs et 3 ^e classe 1,000 francs)	44,400 "
	c.	Traitements des employés	190,500 "
	d.	Frais et travaux extraordinaires pour la révision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1882.	12,000 "
13	a.	Frais de route et de tournées	38,900 "
	b.	Missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume.	6,100 "
14	"	Révision des listes électorales; exécution des numéros 66, 92, 100 et 146 des lois électorales coordonnées. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales.	
15	"	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives (crédit non limitatif)	
16	"	Frais d'écritures et d'impressions relatives aux avances de fonds à faire aux provinces et aux communes pour la construction et l'aménagement de maisons d'école	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		MILICE.	
17	"	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement, aux Gouverneurs et membres des députations permanentes, appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonctions de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. — Vacations des médecins et chirurgiens.	
18	"	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires pour l'exécution de la loi du 5 juin 1870, modifiée par celle du 18 septembre 1875. — Matériel indispensable aux opérations de la milice. — Frais de recours en cassation. — Rédaction, mise en ordre et publication du recueil des décisions et arrêts en matière de milice; achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Traductions; dépenses diverses.	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.
		CHAPITRE VI.	
		GARDE CIVIQUE.	
19	"	Inspection générale, indemnités spéciales, dépenses d'impressions et fournitures de bureau; mise en ordre et publication des décisions et arrêts en matière de garde civique.	
20	"	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement; magasin central; indemnités et salaires; frais d'impression des états de signalement; impression et calligraphie des brevets d'officiers; acquisition de théories; achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration; frais divers (c).	
21	"	Personnel du magasin central.	
		TOTAL DU CHAPITRE VI.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDES POUR L'EXERCICE 1885.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,656,665 »	5,500 »	1,640,165 »	1,657,165 »	3,000 »	»	
461,400 »	»	461,400 »	416,200 »	a) 45,200 »	»	a) Voir la note explicative n° 5.
45,000 »	»	45,000 »	45,000 »	»	»	
10,000 »	»	10,000 »	10,000 »	»	»	
6,000 »	»	»	50,000 »	»	b) 44,000 »	b) La somme de 44,000 francs, charges extra-ordinaires, disparaît du Budget de 1885.
5,500 »	»	5,500 »	5,500 »	»	»	
2,162,565 »	5,500 »	2,165,865 »	2,161,665 »	48,200 »	44,000 »	
AUGMENTATION. . . . fr.				4,200 »		
104,000 »	»	104,000 »	104,000 »	»	»	
50,000 »	»	50,000 »	50,000 »	»	»	
154,000 »	»	154,000 »	154,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
24,000 »	»	24,000 »	24,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
4,500 »	»	4,500 »	4,500 »	»	»	c) Une somme de 5,000 francs pourra être trans- férée de l'art. 20 à l'art. 25.
43,500 »	»	43,500 »	43,500 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
FÊTES NATIONALES.		
22	»	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination
	a.	Tir national : prix en argent, objets d'orfèvrerie, armes, etc. fr. 25,000 »
23	b.	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement d'exercices de tir à la cible dans les villes ou communes rurales : prix en argent, armes, épinglettes, etc. . . 20,000 »
	c.	Personnel du tir et dépenses diverses 24,200 »
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉCORATION CIVIQUE ET RÉCOMPENSES PÉCUNIAIRES.		
24	»	Décoration civique ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'hu- manité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
25	»	Pensions en faveur des décorés de la Croix de fer; des blessés dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides à leurs veuves ou orphelins; pensions de 250 francs en faveur des légionnaires; subsides de 200 francs aux veuves des légionnaires qui n'ont pas été pensionnées.
La somme qui, par suite des décès survenant parmi les pensionnés, deviendra, pour chaque exercice, sans emploi, sur le crédit de 200,000 francs, sera affectée : 1° à desservir de nouvelles pensions; 2° à augmenter les pensions des décorés de la Croix de fer et celle des blessés non décorés, jusqu'à ce qu'elles atteignent le chiffre maximum de 1,200 francs; 3° à augmenter les pensions des veuves de décorés de la Croix de fer et de blessés de septembre, proportionnellement à l'augmentation qui sera accordée aux décorés et blessés, au chiffre maximum de 400 francs.		
26	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et de leurs familles
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
69,200 »	»	69,200 »	69,200 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
Différence. . . . fr.				»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
Différence. . . . fr.				»	»	
»	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
»	50,000 »	50,000 »	50,000 »	»	»	
»	250,000 »	250,000 »	250,000 »	»	»	
Différence. . . . fr.				»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
AGRICULTURE.		
27	"	Indemnités pour bestiaux abattus a)
28	"	Service vétérinaire; police sanitaire; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses
29	"	Amélioration des races d'animaux domestiques; subsides aux provinces.
	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture fr. 18,300 "
	b.	Traitements et indemnités des secrétaires du conseil supérieur et des commissions provinciales d'agriculture 10,200 "
30	c.	Subsides pour concours et expositions; encouragements aux comités et aux comices agricoles. 146,000 "
	d.	Encouragements aux publications agricoles et horticoles; frais résultant de la collation des décorations agricoles; frais de missions ayant pour objet l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture; frais des études relatives à la législation rurale; dépenses diverses. 7,200 "
31	"	Personnel de l'Institut agricole et des écoles d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité.
32	"	Matériel des établissements d'enseignement agricole et horticole; frais des commissions de surveillance et des jurys; bourses; frais des conférences agricoles et horticoles
33	"	Personnel du service des défrichements en Campine
34	"	Mesures relatives aux défrichements, dépenses et indemnités nécessitées par le contrôle établi pour assurer l'exécution de la loi du 25 mars 1847; pépinières d'arbres forestiers.
35	"	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance; traitements de disponibilité
	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; bourses. fr. 51,800 "
36	b.	Jury vétérinaire 6,000 "
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
270,000	»	270,000	270,000	»	»	a) Une somme de 10,000 francs pourra être transférée de l'article 27 aux articles 28 et 30, pour autant que cette somme reste disponible après le paiement des indemnités.
123,000	»	123,000	123,000	»	»	
101,500	»	101,500	101,500	»	»	
181,700	»	181,700	181,700	»	»	
108,400	»	108,400	107,400	b) 1,000	»	b) Voir la note explicative n° 3.
103,400	»	103,400	103,400	»	»	
»	20,800	20,800	20,800	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
103,525	»	103,525	104,525	c) 800	»	c) Voir la note explicative n° 3.
51,800	6,000	57,800	57,800	»	»	
1,047,125	46,800	1,093,925	1,092,125	1,800	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				1,800		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
VOIRIE VICINALE, COURS D'EAU ET HYGIÈNE PUBLIQUE.		
37	a.	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. fr. 2,000,000 »
	b.	Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique. 150,000 »
	c.	Inspection des chemins vicinaux, des cours d'eau et de l'agriculture; indemnités aux commissaires voyers 35,550 »
	»	Frais de confection des états indicatifs et des tableaux descriptifs des cours d'eau non navigables ni flottables prescrits par le chapitre 1 ^{er} de la loi du 7 mai 1877. (Pour mémoire)
		TOTAL DU CHAPITRE XI fr.
CHAPITRE XII.		
INDUSTRIE.		
58	»	Traitement et frais de route de l'inspecteur général pour les affaires d'industrie.
39	a.	Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Dépenses diverses. 47,000 »
	b.	Bourses d'études aux élèves 5,000 »
40	a.	Enseignement professionnel. — Ecoles industrielles, matériel; inspection; missions; dépenses diverses 268,900 »
	b.	Enseignement professionnel. — Ateliers d'apprentissage. 50,000 »
41	a.	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle; voyages et missions; frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels, et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions; frais résultant de la collation des décorations industrielles; dépenses diverses 20,250 »
	b.	Traitement du secrétaire de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels. 1,200 »
42	»	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes
45	a.	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> 6,000 »
	b.	Traitement du rédacteur du <i>Recueil</i> 2,000 »
44	»	Marques de fabrique et de commerce. Frais de publication du recueil des marques. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 10 avril 1879
<i>Musée de l'industrie.</i>		
45	»	Traitement du personnel
46	a.	Laboratoire du Musée fr. 7,000 »
	b.	Publication du <i>Bulletin</i> 6,000 »
	c.	Bibliothèque technique et artistique 7,000 »
	d.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage et menues dépenses 4,500 »
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,185,550	»	2,185,550	2,185,550	»	»	
»	»	»	20,000	»	a) 20,000	a) La somme de 20,000 francs, charges extraordinaires, disparaît du Budget de 1883.
2,185,550	»	2,185,550	2,205,550	»	20,000	
DIMINUTION. . . fr.				20,000		
9,500	»	9,500	9,500	»	»	
52,000	»	52,000	350,900	»	»	
288,900	50,000	338,900		b) 20,000	»	b) Voir la note explicative n° 6.
21,450	»	21,450	21,450	»	»	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
27,300	»	27,300	27,300	»	»	
24,300	»	24,300	24,300	»	»	
460,450	50,000	510,450	470,450	20,000	»	
AUGMENTATION . . . fr.				20,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIII.		
POIDS ET MESURES.		
47	»	Traitements des vérificateurs
48	»	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs
49	»	Matériel et frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures.
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.
CHAPITRE XIV.		
LETTRES ET SCIENCES (a).		
50	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples. 46,000 »
	b.	Subsides aux veuves et orphelins délaissés par les littérateurs Van Ryswyck, Gaucet, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. 4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques. 12,000 »
	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1843 et du 6 juillet 1851. c) 5,000 »
	e.	Souscriptions, acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages littéraires ou scientifiques pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences; dépenses diverses 39,500 »
	f.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical) 50,000 »
	g.	Publication des documents rapportés de pays étrangers 4,000 »
	h.	Continuation de la publication des actes des anciens États généraux 4,500 »
	i.	Publication d'une bibliographie nationale 15,200 »
	j.	Bulletin bibliographique; traduction et analyse des publications faites à l'étranger. 23,000 »
	k.	Publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise 4,000 »
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours. 69,075 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays 15,000 »
51	c.	Publication des Chroniques belges inédites; rédaction et publication de la Table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique 20,000 »
	d.	Publication d'une biographie nationale 8,000 »
	e.	Publication de la correspondance du cardinal de Granvelle. 6,000 »
	f.	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique à l'échelle du 20,000 ^e . (g) 76,000 »
	g.	Location d'une maison pour l'installation du service de la carte géologique; traitement d'un agent auxiliaire à la section stratigraphique 5,200 »
		A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
79,750	»	79,750	79,750	»	»	
55,000	»	55,000	55,000	»	»	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
124,750	»	124,750	124,750	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
151,000	b) 56,700	207,700	207,700	»	»	a) Voir la note explicative n° 7.
69,075	d) 130,200	199,275	224,931	e) 1,000	f) 26,658	b) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. g, h, i, j, k, et 6,000 francs du litt. a. c) Concours de littérature française.
220,075	186,900	406,975	452,631	1,000	26,658	d) Cette somme comprend les crédits qui figurent sous les litt. b, c, d, e, f et g. e) Somme destinée à couvrir les dépenses de jugement des œuvres présentées aux concours ouverts à l'occasion de la donation De Kryn. f) Cette somme disparaît du Budget de l'exercice 1885. g) Cette somme représente la sixième annuité à accorder pour l'exécution de la nouvelle carte. Elle a été arrêtée au chiffre de 70,000 francs par la commission, en vue de l'étude des questions relatives à cette carte. Un rapport sur les travaux, opérations et dépenses de ce service en 1882, sera présenté à la fin de l'exercice.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
52	»	Palais des Académies; traitement du gardien; salaire des gens de peine; chauffage et frais d'en- tretien	
53	»	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service.	
54	•	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
55	»	Bibliothèque royale; personnel; frais de la fusion des trois fonds et rédaction du catalogue gé- néral	
56	»	— matériel et acquisitions	
57	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	
58	»	— — matériel et acquisitions; location des maisons servant de suc- cursales au Musée	
59	»	Jardin Botanique de l'État; dépenses de personnel, de matériel et de culture	
60	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel; frais de classement des archives espagnoles et des archives allemandes	
61	»	— — matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents.	
62	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel	
63	a.	Frais de publication des inventaires des archives; frais de recouvrement de docu- ments provenant des archives tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux com- munes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives. fr.	8,200 »
	b.	Recouvrement d'archives restées au pouvoir de Gouvernements étrangers; frais de classement, de copie, de transport, etc.	8,000 »
	c.	Inspection des archives communales	6,000 »
64	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
		TOTAL DU CHAPITRE XIV.	fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
220,073 »	186,900 »	406,973 »	452,651 »	1,000 »	26,658 »	
8,850 »	»	8,850 »	8,850 »	»	»	
58,600 »	»	58,600 »	58,600 »	»	»	
26,900 »	»	26,900 »	26,900 »	»	»	
78,500 »	»	78,500 »	78,500 »	»	»	
60,000 »	»	60,000 »	60,000 »	»	»	
71,800 »	»	71,800 »	70,000 »	a) 1,800 »	»	a) Augmentations réglementaires.
50,650 »	57,000 »	87,650 »	72,650 »	b) 15,000 »	»	b) Voir la note explicative n° 8.
88,400 »	»	88,400 »	88,400 »	»	»	
62,400 »	»	62,400 »	61,500 »	c) 900 »	»	c) Augmentations réglementaires.
4,700 »	3,500 »	8,200 »	8,200 »	»	»	
55,750 »	»	55,750 »	55,750 »	»	»	
14,200 »	8,000 »	22,200 »	22,200 »	»	»	
»	3,500 »	3,500 »	3,500 »	»	»	
780,825 »	258,900 »	1,039,725 »	1,047,681 »	18,700 »	26,658 »	
DIMINUTION. . . . fr.				7,958 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XV.		
BEAUX-ARTS (a).		
<i>Encouragements à la peinture, à la sculpture, à la gravure, etc.</i>		
65	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art. fr. b) 160,000 »
	b.	Encouragements à la peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés. b) 100,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides, souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique. 20,000 »
	d.	Subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragements pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 15,000 »
	e.	Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge. d) 69,000 »
	f.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 9,000 »
	g.	Frais relatifs aux grands concours; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; dépenses diverses . 21,250 »
	h.	Quatrième annuité de la part de l'État dans les frais d'acquisition des gravures, des sins et photographies nécessaires pour compléter l'œuvre de Rubens. 1,500 »
	i.	Exécution de tapisseries de haute lisse pour être placées à l'hôtel de ville de Bruxelles. e) 12,500 »
66	»	Expositions générales des beaux-arts. — Part de l'État dans l'acquisition pour les musées locaux d'œuvres d'art envoyées aux expositions f)
67	»	Palais des beaux-arts. — Traitement du gardien; chauffage, éclairage et entretien des locaux .
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
68	»	Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le Musée ancien
69	a.	Académies et écoles de dessin autres que l'Académie d'Anvers; subsides, dotations, acquisition de modèles, médailles et livres destinés aux académies et écoles de dessin; inspection des académies et des écoles; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin. fr. 220,000 »
	b.	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études 10,000 »
	c.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats. 20,000 »
	d.	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses 20,000 »
A REPORTER.		

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.			CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
						a) Voir la note explicative n° 7.
						b) Voir annexe n° 2.
280,250	c) 119,000	399,250	354,250	d) 45,000	»	c) Cette somme comprend 60,000 francs du litter a et des credits des litter is h et i. d) Credit equivalent demande en 1882 pour les expositions a organiser a l'etranger
60,000	»	60,000	60,000	»	»	e) Cinquieme annuite de 12,500 francs pour l'execution d'une nouvelle tapisserie destinee a completer l'ornementation de la salle gothi- que de l'hotel de ville de Bruxelles
8,850	»	8,850	8,850	»	»	f) Exposition generale a Gand, en 1885 Cette exposition, comme celle d'Anvers, etant organisee a l'insti des expositions de Bru- xelles, il est necessaire de maintenir le credit de 60,000 francs alloue en 1881 et 1882
75,185	10,000	85,185	85,185	»	»	
270,000	»	270,000	270,000	»	»	
694,285	129,000	823,285	778,285	45,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture. — Musée Wiertz.</i>	
70	a.	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel	21,325 »
	b.	Musée moderne. — Surveillance	7,475 »
	c.	Musée Wiertz. — Frais de surveillance et traitement du conservateur des musées de peinture et de sculpture.	44,500 »
71	a.	Musée royal de peinture et de sculpture. — Matériel et acquisitions; frais d'impression du catalogue.	86,575 »
	b.	Musée moderne. — Conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus.	3,035 »
	c.	Musée Wiertz. — Matériel et frais d'entretien.	3,450 »
72	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel	
73	»	— — — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue; collection sigillographique	
		<i>Monuments publics b).</i>	
74	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>	
75	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	104,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique.	12,000 »
76	a.	Commission royale des monuments. — Personnel	17,450 »
	b.	Id. Jetons de présence des membres de cette commission	6,200 »
	c.	Id. Frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs	7,500 »
	d.	Id. Bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication	2,500 »
77	»	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique, adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	
78	»	Rédaction et publication du bulletin des commissions d'art et d'archéologie	
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>	
79	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Cours élémentaire de musique	
80	»	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel.	
		A REPORTER. fr.	

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
694,285	129,000	825,285	778,285	45,000	»	
40,300	»	40,300	40,300	»	»	
59,060	34,000	93,060	159,471	»	a) 46,411	a) Reliquat du crédit de 1880 transféré au Budget de 1882. Cette somme disparaît en 1883.
20,600	»	20,600	20,600	»	»	
39,800	5,000	44,800	44,800	»	»	
50,000	25,000	75,000	75,000	»	»	b) Voir annexe n° 3.
76,000	40,000	116,000	116,000	»	»	
33,650	»	33,650	33,650	»	»	
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
7,500	»	7,500	7,500	»	»	
149,660	»	149,660	149,660	»	»	
70,708	»	70,708	73,908	c) 1,000	d) 4,200	c) Augmentation du traitement du directeur de l'Institution d) Cette somme disparaît en 1883.
1,247,563	233,000	1,480,563	1,485,174	46,000	50,611	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
81	»	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel
	a.	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales; inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique; dépenses diverses. 115,000 »
	b.	Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et des autres écoles de musique 45,000 »
82	c.	Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications ou d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés; publication des œuvres des anciens musiciens belges a) 23,000 »
	d.	Conseil de perfectionnement des études musicales. 6,000 »
	e.	Grands concours de composition musicale; pension des lauréats 8,000 »
	f.	Subsides pour l'organisation d'un grand festival annuel de musique classique à donner avec le concours des provinces et des villes intéressées; dépenses diverses . . 6,000 »
	g.	Subside annuel à l'association de musique symphonique des anciens musiciens pensionnés du régiment des guides 3,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.
		CHAPITRE XVI.
		SERVICE DE SANTÉ.
	a.	Inspection du service de santé, des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; personnel 9,000 »
	b.	Frais de route et de séjour, dépenses diverses et travaux relatifs à cette inspection. 5,000 »
	c.	Frais des commissions médicales provinciales 100,000 »
85	d.	Service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccino-gène central; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes; frais des conférences pour les élèves droguistes; récompenses pour services rendus pendant les épidémies; publications relatives aux sciences médicales; subsides, souscriptions et achats de livres; impressions et dépenses diverses. 74,000 »
	e.	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence, frais de route et de séjour, frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil 12,000 »
84	»	Académie royale de médecine
		TOTAL DU CHAPITRE XVI fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,247,565	233,000	1,480,565	1,483,174	46,000	50,611	
51,626	»	51,626	51,626	»	»	
161,000	11,000	172,000	172,000	»	»	a) Y compris une somme de 11,000 francs, montant du crédit destiné à la publication d'une collection des œuvres des anciens musiciens belges.
1,460,189	244,000	1,704,189	1,708,800	46,000	50,611	
DIMINUTION. . . . fr.				4,611		
200,000	»	200,000	174,000	b) 26,000	»	b) Voir la note explicative n° 9.
33,500	»	33,500	33,500	»	»	
233,500	»	233,500	207,500	26,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				26,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVII.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.		
85	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés
		TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.
CHAPITRE XVIII.		
86	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
»	32,316 »	32,316	32,516	»	»	Une somme de 8,000 francs pourra être transférée de l'art. 83 à l'art. 2 (Personnel).
»	32,316 »	32,316	32,316	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
5,900	»	5,900	5,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
Récapitulation.		
— — —		
I.	204	Administration centrale
II.	ib.	Pensions et secours.
III.	206	Statistique générale.
IV.	ib.	Frais de l'administration dans les provinces
V.	208	Milice
VI.	ib.	Garde civique.
VII.	210	Fêtes nationales
VIII.	ib.	Décoration civique et récompenses pécuniaires
IX.	ib.	Légion d'honneur et Croix de fer
X.	212	Agriculture
XI.	214	Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique
XII.	ib.	Industrie
XIII.	216	Poids et mesures
XIV.	ib.	Lettres et sciences
XV.	220	Beaux-arts
XVI.	224	Service de santé.
XVII.	226	Traitements de disponibilité
XVIII.	ib.	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
420,414 »	4,000 »	424,414 »	412,546 »	12,068 »	»	
54,000 »	»	54,000 »	54,000 »	»	»	
52,000 »	»	52,000 »	52,000 »	»	»	
2,162,365 »	5,500 »	2,165,865 »	2,161,665 »	48,200 »	44,000 »	
154,000 »	»	154,000 »	154,000 »	»	»	
43,500 »	»	43,500 »	43,500 »	»	»	
109,200 »	»	109,200 »	109,200 »	»	»	
15,000 »	»	15,000 »	15,000 »	»	»	
»	250,000 »	250,000 »	250,000 »	»	»	
1,047,125 »	46,800 »	1,093,925 »	1,092,125 »	1,800 »	»	
2,185,550 »	»	2,185,550 »	2,203,550 »	»	20,000 »	
460,450 »	50,000 »	490,450 »	470,450 »	20,000 »	»	
124,750 »	»	124,750 »	124,750 »	»	»	
780,825 »	258,900 »	1,039,725 »	1,047,681 »	18,700 »	26,658 »	
1,460,189 »	244,000 »	1,714,189 »	1,708,800 »	46,000 »	50,611 »	
253,500 »	»	253,500 »	207,500 »	26,000 »	»	
»	32,516 »	32,516 »	32,516 »	»	»	
5,900 »	»	5,900 »	5,900 »	»	»	
9,268,764 »	869,516 »	10,158,280 »	10,106,781 »	172,768 »	141,269 »	
AUGMENTATION.			fr	31,499 »		

(230)

ANNEXES

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POUR L'EXERCICE 1885.

ANNEXE N° 1.

PENSIONS.

Voir aux annexes (n° 13) du Budget de la Dette publique.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

NOTE EXPLICATIVE N° 1.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine, etc.*

Crédit voté pour 1882	fr. 525,046 »
Crédit proposé pour 1885	558,114 »
En plus pour 1885.	fr. 12,068 »

Cette somme se subdivise ainsi qu'il suit :

1° Pour allouer les augmentations réglementaires auxquelles plusieurs fonctionnaires et employés auront acquis des titres en 1885, par application de l'article 2 de l'arrêté royal du 31 décembre 1878 . . . fr. 6,818 »

2° Pour pouvoir accorder, conformément à l'article 6 de l'arrêté organique de 1878, à quatre fonctionnaires comptant plus de 25 années de service et plus de 50 années d'âge, le cinquième du taux maximum fixé par l'article 2 précité. . . 5,250 »

TOTAL ÉGAL	fr. 12,068 »
----------------------	--------------

NOTE EXPLICATIVE N° 2.

FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

ART. 11. — *Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, etc., des administrations provinciales, dépenses diverses et dépenses imprévues.*

Crédit alloué pour 1882	fr. 228,900 »
Crédit proposé pour 1885	231,900 »
AUGMENTATION.	fr. 3,000 »

Le crédit précédemment alloué à l'article 11 du Budget pour les frais de bureau, d'impression, de reliure, d'entretien du mobilier, d'éclairage et de chauffage de l'administration provinciale de Namur, est insuffisant pour

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

assurer d'une manière convenable le service matériel de cette administration. Si les exigences de ce service peuvent être considérées comme devant être moins élevées à Namur que dans d'autres chefs-lieux de province, on doit reconnaître que la disproportion entre les crédits attribués à la province de Namur et à celles d'Anvers, du Brabant, des Flandres et du Hainaut, pour le matériel des administrations provinciales, n'est pas en harmonie avec la situation respective de ces administrations, sous le rapport de l'ensemble des besoins.

L'augmentation de 3,000 francs proposée fera disparaître cette disproportion, et permettra de faire face à des nécessités réelles dûment constatées.

NOTE EXPLICATIVE N° 3.

ART. 12. — *Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement ; traitements des employés.*

Crédit voté pour 1882	fr.	416,200	»
Crédit proposé pour 1883		461,400	»
AUGMENTATION.	fr.	45,200	»

Les commissaires d'arrondissement et leurs employés se plaignent, non sans raison, de la situation qui leur est faite. Les devoirs qu'ils ont à remplir augmentent sans cesse et ils ne peuvent s'en acquitter qu'à la condition de s'imposer un travail excessif, hors de toute proportion avec les traitements dont ils jouissent.

Ce ne sont pas seulement les traitements qui sont insuffisants ; l'indemnité qui est allouée aux commissaires pour frais de bureau ne l'est pas moins.

Pour les commissariats de 1^{re} classe, au nombre de cinq, la situation a été améliorée par un arrêté royal du 29 avril 1879, augmentant de 1,000 francs le traitement des titulaires et de 1,200 francs l'indemnité pour frais de bureau.

Mais cette mesure de réparation partielle fournit un argument de plus à l'appui des réclamations des commissaires de 2^e et de 3^e classe.

La situation pour les différentes classes s'établit actuellement ainsi qu'il suit :

	COMMISSARIATS		
	DE 1 ^{re} CLASSE	DE 2 ^e CLASSE	DE 3 ^e CLASSE
Crédits alloués pour traitements			
des commissaires fr.	7,500	5,800	5,150
Frais de bureau.	2,400	900	750
Traitements des employés . .	7,100	5,200	3,900
	17,000	11,900	9,800

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

L'écart des chiffres est évidemment trop considérable entre les commissariats de 1^{re} classe et ceux de 2^e et de 3^e classe.

Les avantages attribués aux premiers sont loin d'être exagérés. Ils ne sont même pas en rapport avec l'importance de la fonction. C'est assez dire que ceux que l'on accorde aux autres sont manifestement insuffisants. En équité et dans l'intérêt du service, ceux-ci doivent donc être augmentés.

Pour les commissaires de 2^e classe, le traitement qui est de 5,800 francs devrait être porté à 6,500 francs; le traitement des employés qui est de 5,200 francs, devrait être porté à 6,000 francs et les frais de bureau devraient être élevés de 900 francs à 1,200 francs, soit une augmentation totale de 1,800 francs par commissariat.

Pour les commissaires de 3^e classe, il faudrait porter le traitement de 5,150 francs à 5,500 francs; les traitements des employés de 3,900 à 4,500 francs et les frais de bureau de 750 à 1,000 francs.

Il y aurait une augmentation par commissariat de 1,200 francs.

Il y aurait également lieu de porter les traitements des employés des commissariats de 1^{re} classe de 7,100 à 7,500 francs, pour établir entre les trois classes une proportion rationnelle et justifiée.

La situation s'établirait ainsi qu'il suit :

	1 ^{re} CLASSE.	2 ^e CLASSE.	3 ^e CLASSE.
Traitements des commissaires fr.	7,500 »	6,500 »	5,500 »
Frais de bureau	2,400 »	1,200 »	1,000 »
Traitements des employés . .	7,500 »	6,000 »	4,500 »
	<u>17,400 »</u>	<u>13,700 »</u>	<u>11,000 »</u>

L'augmentation de 45,200 francs demandée permettra de faire droit aux réclamations fondées des commissaires d'arrondissement.

NOTE EXPLICATIVE N° 4.

ART. 31. — *Personnel de l'institut agricole et des écoles d'horticulture.*

Allocation pour 1882	fr.	107,400 »
— demandée pour 1885		108,400 »
AUGMENTATION.	fr.	<u>1,000 »</u>

Le traitement actuel du Directeur de l'école d'horticulture de l'État à Villorbe n'est que de 4,000 francs.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

Ce chiffre est inférieur à celui des émoluments attribués aux chefs d'autres établissements d'enseignement.

Il est équitable, eu égard à cette circonstance, au mérite du titulaire et aux services qu'il rend, de porter son traitement à 5,000 francs.

C'est dans ce but qu'une augmentation de 4,000 francs est demandée au crédit de l'article 51.

L'école de Vitvorde aide puissamment à répandre dans le pays les bonnes notions de l'arboriculture fruitière et de la culture maraîchère.

NOTE EXPLICATIVE N° 5.

ART. 55. — *Personnel de l'École de médecine vétérinaire de l'État.*

Crédit proposé	fr. 104,525 »
Supplément demandé	800 »
	fr. 105,325 »

La somme de 800 francs demandée est destinée à donner à cinq membres du personnel inférieur de l'école de médecine vétérinaire de l'État, le médium du traitement auquel ils ont droit en vertu du règlement organique et des arrêtés qui règlent la matière.

NOTE EXPLICATIVE N° 6.

ART. 40. — <i>Enseignement professionnel, écoles industrielles, ateliers d'apprentissage, matériel, inspection, missions, dépenses diverses</i>	fr. 318,900 »
Crédit antérieur	298,900 »
AUGMENTATION.	fr. 20,000 »

La somme de 298,900 francs inscrite au Budget en faveur de l'enseignement industriel, est entièrement absorbée par la dotation des écoles existantes.

En vue de permettre au Gouvernement d'intervenir dans les dépenses des écoles dont la création est projetée, ou des institutions pour lesquelles une demande d'agrément a été introduite, il est indispensable d'augmenter le crédit de l'article 40.

Une instruction administrative est ouverte pour la reconnaissance de quatre nouvelles écoles.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

Si, comme il y a lieu de l'espérer, le résultat de cette instruction est favorable, l'État devra, concurremment avec les provinces et les communes intéressées, payer sa quote-part dans les frais des établissements nouveaux.

Bien qu'il soit impossible de déterminer dès maintenant d'une manière précise le montant des besoins auxquels il devra être pourvu, on peut évaluer à 20,000 francs au moins l'augmentation qui sera nécessaire.

NOTE EXPLICATIVE N° 7.

SCIENCES, LETTRES ET BEAUX-ARTS.

Le Département de l'Intérieur peut se trouver dans le cas de devoir contracter, d'ici à la fin de l'année, divers engagements grevant les crédits de 1882 et de 1883, qui ne pourraient être portés à la connaissance de la Législature à moins d'un amendement spécial.

Ces engagements éventuels seront mentionnés au Budget de 1884, si ce Budget est grevé de ce chef.

Dans le cas contraire, les conventions intervenues seront relevées dans l'état général à fournir aux Chambres, en vertu de l'article 46 de la loi sur la comptabilité générale de l'État.

Le Gouvernement a acquis :

— en 1880 — le tableau de M. J. Verhas, représentant « *la Revue des écoles à l'occasion des noces d'argent de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges.* »

Le prix de cette œuvre fixé à 28,000 francs, a été soldé jusqu'à concurrence de 24,000 francs sur les Budgets de 1880 et de 1881.

Les 7,000 francs restant dus ne seront liquidés qu'après l'exécution de certaines modifications de détail à apporter au tableau :

— en 1882 — au prix de 110,000 francs, le tableau de M. Gallait, représentant « *la peste à Tournai.* »

Cette somme est payable comme il suit :

30,000 francs	sur le Budget de 1882.
40,000	id. de 1883.
40,000	id. de 1884.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

NOTE EXPLICATIVE N° 8.

MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE.

Matériel et acquisitions ; location des maisons servant de succursales.

Crédit voté en 1882	fr.	72,650	»
Crédit demandé pour 1883.		87,650	»
AUGMENTATION.	fr.	15,000	»

Le Musée se trouve dans l'impossibilité de disposer, sur les allocations actuelles, d'une somme suffisante pour faire face au service des acquisitions ordinaires.

Par suite de l'extension prise par les différentes sections de l'établissement, le matériel et les frais de préparation absorbent, en effet, les deux tiers de la dotation, en tenant compte des autres charges permanentes, conseil de surveillance, administration, impressions, publication du recueil descriptif, étude et classement des collections, location des succursales, etc.

La somme demandée assurerait la marche des services du Musée.

NOTE EXPLICATIVE N° 9.

SERVICE DE SANTÉ.

ART. 83. — Crédit alloué pour 1882	fr.	174,000	»
Crédit demandé pour 1883.		200,000	»
AUGMENTATION.	fr.	26,000	»

Une grande partie des dépenses du service de santé ont un caractère essentiellement variable.

Depuis longtemps, les prévisions budgétaires relatives à ce service sont chaque année dépassées, et l'on doit recourir à des demandes de crédits supplémentaires.

L'examen de la comptabilité de l'exercice 1881, date de la mise en vigueur de la réorganisation des commissions médicales provinciales, donne dès aujourd'hui la certitude que, même au moyen de l'augmentation de 25,000 francs, portée au Budget de l'année courante (*voir note explicative n° 9, Document parlementaire n° 102*), il ne sera pas possible d'assurer complètement la marche du service de l'hygiène tel qu'il a été reconstitué dans ces derniers temps et tel qu'il devra être prochainement complété.

Le Gouvernement estime qu'il est nécessaire de porter de 174,000 à 200,000 francs le chiffre de la dotation annuelle du service de santé.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 2.

Tableau des travaux de peinture et de sculpture en voie d'exécution, indiquant la part

DÉSIGNATION DES TRAVAUX.	DÉPENSE TOTALE.	PART de LA DÉPENSE incombant A L'ÉTAT (a).	PART des COMMUNES, des FABRIQUES D'ÉGLISE, etc.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1880.
Décoration de l'église St-Pholien, à Liège	14,000 »	9,666 »	4,354 »	8,055 »
— — (Dépenses supplémentaires).	5,195 »	5,065 »	6,150 »	»
— de l'église St-Anne, à Gand	97,000 »	61,726 »	55,274 »	54,290 »
— des Halles d'Ypres (Grande salle)	120,000 »	96,000 »	24,000 »	76,800 »
— — peinture décorative	21,800 »	17,440 »	4,560 »	3,000 »
— de l'Université de Gand	55,000 »	58,076 92	16,925 08	27,000 »
Décoration de l'église St-Quentin, à Hasselt	20,000 »	10,000 »	10,000 »	f) 10,000 »
Église St-Jacques-sur-Caudenberg, à Bruxelles, décoration du transept	50,000 »	50,000 »	»	51,500 »
Église de Meix-devant-Virton (décoration du chœur).	5,000 »	2,000 »	3,000 »	»
Grande salle du Palais des Académies	15,000 »	15,000 »	i) »	»
Cage de l'escalier du Palais de la rue Ducale	20,000 » 500 »	20,000 » 500 » complément.	»	j) 20,500 »
A REPORTER. fr	427,495 »	525,475 92	104,021 08	211,145 »

DE L'INTERIEUR POUR L'EXERCICE 1885.

de l'État, des provinces, des communes et des établissements intéressés dans la dépense.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1881	de 1882	de 1885	a venir	
1,611 .	•	•	•	a) Les annuités ou subsides accordés par l'État ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
1,552 50	1,552 50	•	•	b) Contrat passé le 25 novembre 1875 avec M. Canceel pour l'exécution de trente-neuf panneaux de grandes dimensions. La part de l'État sera payée en neuf années, à partir de 1876, par quotités égales de 6,858 francs.
b) 6,858 .	6,858 .	6,858 .	6,862 .	c) Contrat du 17 octobre 1871. La part de l'État est fixée à 96,000 francs payables à partir de 1872 par annuités de 9,600 francs. M. Pauwels, chargé du travail, doit exécuter douze compositions, représentant les faits les plus marquants de l'histoire locale d'Ypres.
c) 9,600 .	9,600 .	•	•	d) Ces travaux constituent le complément de l'ornementation de la grande salle des Halles d'Ypres. Ils s'exécutent sous la direction de M. Pauwels et sont soumis à l'approbation du Gouvernement.
d) 9,440 .	5,000 .	•	•	e) Contrat par lequel M. Cluysenaer s'engage à exécuter à fresque deux grands panneaux mesurant l'un 5 ^m x 5 ^m 50 et l'autre 9 ^m 60 x 5 ^m 60. Il sera payé à l'artiste une somme de 55,000 francs, y compris l'indemnité pour deux petits panneaux déjà terminés, et les frais de révision des peintures achevées. La ville interviendra jusqu'à concurrence de fr. 16,925 08 c ⁵ ; le Gouvernement couvrira le complément de la dépense, soit fr. 58,076 92 c ⁵ , payables par annuités au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux.
e) 11,076 92 (liquidé)	•	•	•	f) Contrat du 16 août 1876. Les parts d'intervention de l'État et autres parties contractantes sont payables par tiers, selon le degré d'avancement des travaux. — Le travail est terminé.
•	•	•	•	g) Contrat du 15 juin 1873 par lequel M. Portaels s'engage à exécuter deux compositions de quarante mètres chacune. Le conseil de fabrique de l'église intéressée prend à sa charge les frais supplémentaires de décoration, de cadres, etc., évaluée à 12,500 francs.
g) 9,250 .	9,250 .	•	•	h) Contrat du 15 décembre 1872. La part de l'État sera payée en trois annuités selon le degré d'avancement du travail.
h) 666 67	666 67	666 66	•	i) M. Shingeneyer s'engage à modifier et à améliorer trois des tableaux qu'il a exécutés pour la grande salle du Palais des Académies. — Il remplacera par une nouvelle composition celle qui a pour objet La prestation de serment du Roi Léopold 1 ^{er} . — L'esquisse de ce tableau et le tableau lui-même devront être approuvés par le Gouvernement. — Le travail sera terminé dans un délai de deux ans, à partir du 1 ^{er} janvier 1880.
i) 7,500 .	7,500 .	•	•	j) Contrat du 30 juillet 1875. M. Carlier s'engage à peindre, moyennant une somme de 20,000 francs, quatre compositions mesurant chacune 2 mètres sur 5 ^m 50, et représentant les grandes époques de l'art.
•	•	•	•	M. Carlier étant décédé en septembre 1878, une expertise de ses compositions a été faite. Il a été constaté que la somme de travail effectué justifiait la liquidation d'une somme de 6,500 francs qui a été payée sur les crédits de 1878. La somme de 1,500 francs restant est réservée en vue de l'achèvement de l'œuvre par M. Ch. Goethals, artiste peintre. Toutefois, tenant compte des études et travaux préliminaires auxquels cet artiste devra se livrer pour assurer le bon achèvement du travail, il a été stipulé dans une convention spéciale passée à cet effet, qu'une somme complémentaire de 500 francs lui serait allouée.
57,535 03	40,407 17	7,524 66	6,862 .	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION DES TRAVAUX	DIPENSE TOTALE	PART de LA DÉPENSE incombant À L'ÉTAT (a)	PART des COMMUNES, des FABRIQUES ou ÉGLISES, etc.	Sommes liquidées jusqu'à et y compris L'EXERCICE 1880
REPORT fr.	427,495 »	325,475 92	104,021 08	211,145 »
Décoration du plafond de l'espace principal des Musées de peinture	50,000 »	50,000 »	k) »	10,000 »
Hôtel de ville de Louvain	135,000 »	80,000 »	55,000 »	10,000 »
Décoration de la façade de la gare du Midi à Bruxelles .	m) 54,000 »	27,000 »	27,000 » Département des Travaux publics.	9,000 »
Id	n) 40,000 »	20,000 »	20 000 » Département des Travaux publics	10,000 »
Décoration du square de la Place du Petit Sablon à Bruxelles	87,000 »	45,500 »	{ o) 21,750 » 21,750 » }	»
Exécution d'une série de compositions représentant les chars et les groupes de la cavalcade historique de 1880	12,000 »	p) 12,000 »	»	1,000 »
Portrait de M. le Baron de Fornaro, ancien Président du Sénat	2,000 »	q) 2,000 »	»	»
Portrait de M. le Baron de Selys Longchamps, Président du Sénat	2,000 »	r) 2,000	»	»
Exécution de deux lions en fonte pour décorer l'entrée du Palais de Justice de Charleroi	50,000 »	14,000	s) 16,000 »	3,000 »
Gravure des portraits du Roi et de la Reine	16,000 »	t) 16,000 »	»	»
Coulage en bronze d'une statue représentant Prométhée enchaîné	5,800	5,800 »	»	»
TOTAL fr.	859,295 »	573,775 92	265,521 08	255,145 »

DE L'INTERIEUR POUR L'EXERCICE 1883.

DÉPENSES A LIQUIDER SUR LE BUDGET				OBSERVATIONS.
de 1881	de 1882	de 1883	à venir.	
57,535 00	40,407 17	7,521 00	6,862 "	a) Les annuités ou subsides accordés par l'Etat ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement des travaux justifie l'octroi des subventions.
10,000 "	10,000 "	"	"	k) M. Stallait s'engage à exécuter les panneaux décoratifs d'après un projet approuvé par la commission des monuments — La somme sera payée par acomptes, au fur et à mesure du degré d'avancement du travail.
4) 10,000 "	10,000 "	10,000 "	40,000 "	l) Contrat du 14 novembre 1878. M. André Hennebicq s'engage à exécuter le travail de décoration intérieure de la salle du premier étage de l'hôtel de ville de Louvain. Cette décoration se compose de quatre grandes compositions historiques, de huit grandes figures pour les tumeurs, et de l'ornementation qui complète les peintures.
"	18,000 "	"	"	m) M. Samain s'engage à exécuter en fonte un groupe destiné au couronnement de la façade de la gare du Midi — Ce groupe aura 5 ^m ,50 de haut sur 7 m de large. La somme de 51,000 francs, payable par acomptes selon le degré d'avancement du travail, sera soldée par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics.
5,000 " (liquidé)	5,000 "	"	"	n) M. Ducaju s'engage à exécuter 4 statues de 2 ^m ,40 de haut et 5 bas-reliefs de 3 mètres de large, sur 1 ^m ,50 de haut — Ces œuvres seront coulées en fonte. La somme de 55,000 francs payable par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics, sera soldée par acomptes, d'après le degré d'avancement des travaux. Aux termes d'une convention additionnelle, les statues et bas-reliefs seront exécutés en pierre d'échailon moyennant une rémunération totale de 40,000 francs payable comme il suit : par moitié par les Départements de l'Intérieur et des Travaux publics : 20,000 francs après l'approbation des modèles ; 10,000 francs après l'exécution des statues ; 10,000 francs après l'exécution des bas-reliefs et le placement des œuvres.
15,450 " dont 5,650 déjà liquidé	28,050 "	"	"	o) La décoration du square comprendra 48 groupes et statuette en bronze, représentant les métiers des anciennes corporations de la ville de Bruxelles au XVI ^e siècle — La dépense évaluée à 87,000 francs se décompose comme il suit : 42 statuette à 1,700 fr ^s pour les petits piliers . 71,400 " 6 groupes pour les grands piliers à 2,600 fr ^s 15,600 " TOTAL . fr. 87,000 "
6,000 "	5,000 "	"	"	Le Département de l'Intérieur intervient pour 45,500 fr — Le Ministère des Travaux publics et la ville de Bruxelles accordent une somme égale payable par moitié sur leurs budgets respectifs.
1,000 "	1,000 "	"	"	p) Par contrat du 29 novembre 1880, M. Lagye s'engage à exécuter ce travail dont l'ensemble formera une frise et comportera 30 sections de 71 centimètres de large sur 51 centimètres de haut, peintes à l'aquarelle. Des paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.
2,000 " (liquidé)	"	"	"	q) et r) Ces œuvres, dont le prix sera payé par moitié selon le degré d'avancement du travail, auront les mêmes dimensions que les portraits déjà exécutés pour la galerie des portraits des Présidents du Sénat.
5,000 " (liquidé)	4,000 "	"	"	s) La somme de 16,000 francs est couverte par la province de Hainaut et la ville de Charleroi, respectivement jusqu'à concurrence de 11,000 et 5,000 francs. Les paiements partiels seront effectués au fur et à mesure de l'avancement du travail.
"	5,555 52	5,555 12	5,555 36	t) MM. Brot et Desvachez sont respectivement chargés de la reproduction au burin des portraits du Roi et de la Reine exécutés par M. Gallait. Ces planches auront les mêmes dimensions que le portrait de S. M. le roi Louis-Philippe gravé par Henriquet Dupont. Une somme de 8,000 francs est affectée à l'exécution de chacune des planches. Cette somme sera payée, par tiers égaux, selon le degré d'avancement des travaux.
"	5,800 "	"	"	
112,985 09	150,590 40	22,857 98	52,195 36	

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 5.

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE.	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés.	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1879.
Bas-reliefs et inscriptions au piédestal de la statue de Gode- froid de Bouillon	28,000 "	28,000 "	"	16,000 "
Buste Madou	2,500 "	c) 2,500 "	"	"
— Leys.	2,000 "	d) 2,000 "	"	"
— Roelandt	2,000 "	e) 2,000 "	"	1,000 "
— J. Jordaens.	1,500 "	f) 1,500 "	"	"
— Van Eyck.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Roger-Vanderweyden.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Memling.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Quentin-Metsys	1,500 "	1,500 "	"	"
— Rubens	1,500 "	1,500 "	"	"
— Teniers.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Alex Collin	1,500 "	1,500 "	"	"
— Jean Bologne	1,500 "	1,500 "	"	"
— François Duquesnoy	1,500 "	1,500 "	"	"
— Gabriel Grupello.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Jean Appelmans.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Mathieu De Layns.	1,500 "	1,500 "	"	"
— Van Dyck	1,500 "	1,500 "	"	"
— J. Van Ruysbroeck.	1,500 "	1,500 "	"	"
— L. Van Bodeghem	1,500 "	1,500 "	"	"
— de l'architecte Cluysenaer	1,500 "	g) 1,500 "	"	"
A REPORTER . . . fr.	60,000 "	60,000 "	"	17,000 "

DE L'INTERIEUR POUR L'EXERCICE 1885

DEPENSES LIQUIDEES sur 1880	DEPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS
	1881	1882	à venir	
6) "	"	12 000 "	"	b) Contrat du 15 mars 1874 — Ce travail est confié à M. le statuaire De Groot de Bruxelles. Les bas-reliefs représentent 1° La prise de Jerusalem, 2° la publication des Assises. M. De Groot recevra une somme de 6,000 francs après le placement des tables de bronze portant les inscriptions, 5,000 francs après l'approbation de chacun des bas-reliefs; 6,000 francs après la réception et le placement de chacune des œuvres coulées en bronze. L'artiste s'engage, en outre, à terminer le travail dans les trois ans à partir de la date du contrat.
2,500	"	"	"	c) Contrat du 16 mars 1879 — Le prix payable par moitié après l'approbation du modèle, et après la réception du buste terminé.
2,000 "	"	"	"	
1,000 "	"	"	"	d) Contrat du mois de février 1879 — Payable par moitié dans les conditions d'usage.
1,500 "	"	"	"	
"	750 "	750 "	"	e) Contrat du 2 février 1879 — Payable par moitié dans les conditions d'usage.
1,500 "	"	"	"	
"	750 "	750 "	"	f) Contrat du 22 septembre 1879 — Le prix de chacun de ces bustes en bronze, destinés à décorer les galeries du Musée royal de peinture et de sculpture, est fixé à 1,500 francs, qui seront payés en deux fois, d'après le degré d'avancement des œuvres.
1,500 "	"	"	"	
"	750 "	750 "	"	
"	750 "	750 "	"	
1,500 "	"	"	"	
750 "	750 "	"	"	
750 "	750 "	"	"	
1,500 "	"	"	"	
750 "	750 "	"	"	
"	750 "	750 "	"	
1,500 "	"	"	"	
750 "	750 "	"	"	
1,500 "	"	"	"	
"	"	15 000 "	"	
19 000 "	6,750 "	17,250 "	"	g) Contrat du 11 avril 1880 Payable par moitié après l'approbation du modèle et après l'exécution définitive de l'œuvre, destinée à décorer l'un des monuments érigés par cet architecte.

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

DÉSIGNATION.	DÉPENSE TOTALE	PART de L'ÉTAT (a).	PART des établissements ou administrations intéressés	Sommes liquidées jusques et y compris L'EXERCICE 1879.
REPORT. . . . fr.	60,000 »	60,000 »	»	17,000 »
Monument à la mémoire de feu A. Wiertz	58,000 »	h) 48,000 »	10,000 »	8,400 »
— à Quentin-Metseys à Anvers	34,000 »	i) 17,000 »	17,000 »	»
— à d'Omalus d'Halloy à Namur	28,040 »	j) 10,000 »	18,040 »	»
— à Godecharles à Bruxelles	40,000 »	k) 7,000 »	33,000 »	4,040 »
Buste du Roi (reproduction en bronze)	600 » 100 »	l) 600 » 100 »	»	»
Monument au feld-maréchal Prince de Ligne.	10,000 »	m) 8,400 »	10,600 »	»
Buste de la Reine (exécution)	5,000 »	n) 5,000 »	»	»
TOTAUX. fr.	242,740 »	154,100 »	88,640 »	29,440 »

L'Administration est, en outre, saisie de plusieurs propositions auxquelles il sera donné suite incessamment, ment à Agneessens sera érigé sur la place Joseph Lebeau qui deviendra la place Agneessens. La statue de Marnix des monuments d'Agneessens et de Van Helmont est évaluée, y compris le piédestal, à 40,000 francs. Ces deux moitiés de la dépense.

DE L'INTÉRIEUR POUR L'EXERCICE 1887.

DEPENSES LIQUIDÉES sur 1880	DEPENSES A IMPUTER SUR LE BUDGET DE			OBSERVATIONS
	1881.	1882.	à venir	
19,000 »	6,750 »	17,950 »	»	(a) Les annuités ou subsides accordés par l'Etat ne sont payés aux époques fixées que pour autant que le degré d'avancement du travail justifie l'octroi des subventions. b) Contrat du 25 novembre 1878 — M. Jacques Jacquet s'engage à exécuter, pour être érigé sur une des places de la commune d'Ixelles, un monument en bronze à la mémoire de feu le peintre A. Wiertz. L'ensemble de la dépense, y compris fr. 10,059 42 ci-dessus pour le piedestal, est arrêté à 52,000 francs. La commune d'Ixelles, qui couvra les frais de placement de l'œuvre, interviendra aussi jusqu'à concurrence de 10,000 francs dans la dépense totale de 52,000 francs. Les 42,000 francs restants seront payés par cinquièmes par le Gouvernement au fur et à mesure du degré d'avancement des travaux. Par décision du 15 octobre 1880, une somme complémentaire de 6,000 francs a été promise sur les fonds de l'Etat pour parfaire la somme nécessaire à la coulée en bronze du monument. c) La statue sera en marbre blanc et aura 3^m,50 de hauteur. d) La statue sera en bronze et aura 3^m,50 de hauteur. e) Y compris un legs de 25,000 francs de M. l'avoue Godechamps. f) La compagnie des bronzes à Bruxelles, s'engage à faire en bronze pour la Bibliothèque royale de Bruxelles une reproduction du buste du Roi exécuté en marbre par M. Vinçotte. — Une indemnité de 100 francs sera payée à l'artiste pour les retouches à faire au modèle en plâtre en vue de la coulée. g) La statue aura 3 mètres de hauteur et sera coulée en bronze. h) Le buste de la Reine sera exécuté en marbre par M. Vinçotte dans les mêmes dimensions que le buste du Roi, déjà fourni par cet artiste. — Le prix sera soldé par moitié après approbation du modèle et après la fourniture de l'œuvre terminée en marbre.
6,600 »	7,800 » Soldé	25,900 » Soldé	»	
»	»	17,000 » Soldé	»	
»	5,000 »	5,000 » Soldé	»	
»	2,960 » Soldé	»	»	
»	600 » 100 » Soldés	»	»	
5,800 »	»	4,600 »	»	
»	1,500 » Soldé.	1,500 »	»	
20,400 »	24,710 »	70,550 »	»	

savoir les monuments à élever à la mémoire d'Agneessens, Van Helmont et Marnix de St^e Aldegonde. Le monument de St^e Aldegonde sera placée au square du Sablon. Des arrangements définitifs sont conclus. La dépense de chacune des statues seront couverts en bronze. La statue de Marnix de St^e Aldegonde sera en marbre. L'Etat interviendra pour la

(246)